

qui l'ont le mieux servie, d'un homme qui a voué à sa patrie sa vie entière, tout son savoir, toute son intelligence, sans rechercher jamais la satisfaction de ses goûts personnels, d'un homme qui n'a connu d'autre ambition que celle d'être utile à ses concitoyens et qui a su déclinier les honneurs qui s'offraient à lui, parce qu'il avait la conviction de rendre dans le cadre de son activité professionnelle de plus grands services à son pays.

Il repose maintenant dans la paix du tombeau, mais son œuvre vit et la reconnaissance de ses concitoyens lui est acquise à jamais.

Messieurs, je vous prie de vous lever, pour honorer la mémoire de M. le Dr Wyrsh et de M. le Dr Alfred Frey.

Sont entrés comme nouveaux membres au Conseil national :

- M. *Henri Grobet*, industriel à Vallorbe, en remplacement de M. Pittet, démissionnaire;
- » *Charles Braun*, ancien chef de train principal, à Brougg, en remplacement de M. le Dr Wyrsh, décédé;
- » *Henri Weisflog*, docteur en droit, avocat à Zurich, en remplacement de M. le Dr Alfred Frey, décédé;
- » *Jean Surbeck*, imprimeur, à Binningen, en remplacement de M. le Dr Brodtbeck, élu membre du Tribunal fédéral;
- » *Maria Odermatt*, Landammann, à Alpnach, en remplacement de M. le Dr P. Ming, décédé;
- » *Anton Brügger*, Dr méd., à Mels, en remplacement de M. le Dr R. Forrer, démissionnaire.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 29 septembre 1924.)

Le Conseil fédéral a décidé en principe d'organiser pour le printemps de 1925 une exposition nationale des beaux-arts à Zurich. En ce qui concerne les détails, une décision sera prise ultérieurement.

Il est alloué au canton de Berne, pour acquisition de terrain et création d'une forêt protectrice dans le bassin de réception du Kratzbach, par la commune bourgeoise de Thoune (devis : fr. 26 000), une subvention fédérale de fr. 11 520 au maximum.

Il est alloué au canton de Berne, pour la construction d'une route forestière, dite de Sous Monterri, selon projet de la commune de Cornol (devis : fr. 52 000), une subvention fédérale se montant au 20 % des frais, soit à fr. 10 400 au maximum.

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Thurgovie une subvention de 25 % des frais d'assainissement à Unterleuteneegg, commune de Schönholzerswilen (devis : fr. 32 000; maximum : fr. 8000).

(Du 1^{er} octobre 1924.)

La modification apportée par le canton de Schwyz, en date du 24 juin 1924, à l'article 37 de l'ordonnance forestière cantonale du 24 novembre 1905 est approuvée.

(Du 3 octobre 1924.)

Le Conseil fédéral a alloué au canton de St-Gall des subventions de 30 et 25 % des frais de remaniement parcellaire et de travaux d'assainissement au « Glatriet », commune de Sevelen (devis total : fr. 120 000; maximum : fr. 35 000).

NOMINATIONS

(Du 29 septembre 1924.)

Département des finances et des douanes.

Régie des alcools.

Secrétaire de II^e classe : M. Pierre-Marie Duruz, ingénieur,
de Murist (Broye), employé provisoire à cette régie.

Administration des douanes.

Commis de contrôle au bureau principal des douanes à Brigue : M. Jules Marmillod, de Rossinières (Vaud), actuellement commis de 1^{re} classe au bureau des douanes à Lausanne-Entrepôt.

Receveur au bureau principal des douanes à Campocologno : M. Ettore Menghini, de Poschiavo, actuellement commis de 1^{re} classe auprès de la direction des douanes à Coire.

Département des postes et des chemins de fer.

Fonctionnaire de l'exploitation de II^e classe : M. Gebhard Frey, de Diepoldsau, chef de gare de 1^{re} classe des C. F. F. à Wattwil.

(Du 3 octobre 1924.)

*Département des finances et des douanes.**Administration des douanes.*

Receveur au bureau principal des douanes de Bâle-Entrepôt fédéral : M. Alfred Ritter, de Bözingen et Bâle, actuellement contrôleur à ce bureau.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Liste des mutations survenues dans l'état des agences d'émigration et de leurs sous-agents pendant le troisième trimestre de 1924.

Les *patentes* suivantes ont été *annulées* :

le 5 juillet 1924, celle de MM. *Albert-Maurice Natural* et *Emile-Etienne Le Coultre*, représentants de l'agence « Société de Transports et d'Entrepôts », à Genève;

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.10.1924
Date	
Data	
Seite	539-541
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 093

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.